

FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE  
2020-2022

Coordination thématiques régionales

**L'UNIVERS TOURISTIQUE  
DE L'ITINERANCE DOUCE TERRESTRE**

# CADRE GENERAL

La « feuille de route » constitue un mode de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique régionale adoptée en 2018, et du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2020 - 2025. Elle est à engagement volontaire des parties qui, en l'adoptant, s'engagent à participer à son opérationnalisation selon les dispositions décrites. Elle permet à toute collectivité territoriale supra-communale ou acteur de niveau régional d'adhérer à la démarche touristique bretonne. Elle fait état d'un engagement de principe et d'un engagement de moyens (financier / RH). Les feuilles de routes sont révisables annuellement afin d'être en phase avec le principe d'annualité budgétaire.

## PREAMBULE

La stratégie touristique régionale a été adoptée en session du Conseil régional de Bretagne le 15 février 2018. Mobilisant plus de 1000 acteurs, lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (C.T.A.P), de la Conférence des acteurs touristiques bretons privés et associatifs et des Ateliers du tourisme breton, elle peut se résumer comme suit :

- **Une visée** : innover, réinventer les modèles économiques et organisationnels, être proactifs et visionnaires pour développer la performance du tourisme et de son modèle socio-économique : devenir le laboratoire du tourisme de demain.
- **Un dialogue continu et un pilotage partenarial** (public privé) de l'action touristique bretonne à travers les "Rencontres du tourisme de Bretagne", organisées deux fois par an.
- **Des fondamentaux** à intégrer à toutes les réflexions : l'identité, la chaîne de valeurs, le développement durable et le partenariat public – privé ;
- **Un triptyque « observation – développement – communication »** garant de la performance de l'action touristique ;
- **Une organisation** optimisée par la constitution de réseaux, l'ingénierie et la formation ;
- Une logique de forme privilégiée à l'échelle régionale **qui capitalise sur les stratégies territoriales / locales pour définir le fond de la stratégie régionale** ;
- **Un double modèle de mise en œuvre opérationnelle** :

### 1. *Une coordination des acteurs publics et privés aux différents échelons sur des thématiques stratégiques partagées pour optimiser l'action de chacun :*

- 1.1 **Sites d'exception** : marqueurs de l'identité bretonne et vecteurs d'attractivité à l'échelle nationale et internationale, ces sites doivent faire l'objet d'une structuration exemplaire pour assurer une expérience client optimale. Par ailleurs, la communication sur ces sites gagnera à être mieux coordonnée entre les différents acteurs pour diffuser un message unique et porteur.
- 1.2 **Univers transversaux** (Canaux – îles – itinérance – nautisme) : ces univers transcendent les périmètres des Destinations, des départements et parfois même celui de la région. Ils sont les " colonnes vertébrales " de la Bretagne en matière touristique. Ces univers gagnent à être travaillés de manière concertée pour assurer un niveau de prestation constant et optimum sur l'intégralité de leur linéaire ou périmètre. Outre l'approche itinérante qui sous-tend à ces univers et la servicialisation qu'elle appelle, la coordination des acteurs et des dynamiques doit favoriser le rayonnement, depuis ces axes ou périmètres, vers les territoires et leurs offres.
- 1.3 **Destinations touristiques** : dans la structuration territoriale, les Destinations touristiques de Bretagne sont aujourd'hui reconnues comme les territoires locaux de projets qui dans une approche partenariale (publique - privée) soutiennent des stratégies intégrées de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.
- 1.4 **Mobilités et portes d'entrée** : travailler les points d'entrée sur le territoire et favoriser la circulation entre les univers et leurs offres.
- 1.5 **Marchés stratégiques** : au-delà des univers bretons dont l'entrée structurelle est territoriale, la coordination des acteurs est également envisagée au prisme des marchés / filières stratégiques. Ainsi, et au regard des éléments émanant de « l'observation – évaluation – prospective », des marchés pourront être sélectionnés afin d'être travaillés tant en matière de développement que de communication.

### 2. *Une accélération de projets expérimentaux d'envergure pour répondre aux évolutions / mutations rapides des contextes.*

Ces orientations et l'ambition initiale de la stratégie régionale, qui a été de repenser les fondamentaux du tourisme breton et d'en faire une compétence, non simplement partagée, mais coordonnée, sont inscrites au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 – 2025. Structuré autour de 3 axes d'engagements de principes et opérationnels, ce schéma se veut être un outil d'organisation et de méthode entre les acteurs publics et privés de la filière touristique, et un outil d'accélération des modèles de développement.

La Bretagne dispose d'un réseau d'itinéraires particulièrement dense, structuré, interconnectable et de qualité qui s'organise notamment autour :

- De 9 GR®, dont l'emblématique GR®34
- De 9 Véloroutes et Voies Vertes, dont 2 sont intégrées au schéma national et 2 au schéma européen
- D'un itinéraire équestre : l'Equibreizh

A ce réseau d'intérêt régional vient s'ajouter un maillage dense d'itinéraires d'intérêts départementaux et locaux.

Sur la période 2020–2022, la stratégie régionale détaillée au travers de cette feuille de route sera centrée sur les enjeux de développement de la clientèle itinérante à pied et à vélo sur les itinéraires régionaux identifiés comme prioritaires :

- Les 9 itinéraires du Schéma Régional et Interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes
- Le GR®34

Le cadre évolutif de la feuille de route permettra de prendre en compte et d'intégrer les opportunités de nouveaux projets structurants pour la Bretagne.

## OBJET ET GOUVERNANCE DE LA FEUILLE DE ROUTE

### OBJET

La présente feuille de route vise à fédérer les principales parties prenantes de l'itinérance douce terrestre autour d'une nouvelle stratégie commune pour la poursuite du développement de cette thématique en Bretagne :

- faire le bilan de la stratégie et des actions menées jusqu'alors à l'échelle régionale ;
- partager un état des lieux et des enjeux autour de la thématique ;
- définir une ambition commune ;
- élaborer un nouveau plan d'actions régional, visant à développer l'efficacité des actions, mesures ou dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre pour soutenir cette activité économique.

Elle s'organise en 3 principales parties suivantes :

- Le contexte et les enjeux de l'itinérance douce terrestre en Bretagne (p. 5) ;
- L'ambition (p. 9) et le plan d'actions en faveur de la poursuite du développement de cette thématique (p. 10) ;
- Les moyens mis en œuvre et l'évaluation des actions (p. 16).

### GOUVERNANCE

#### ANIMATION

- L'animation et la coordination de la feuille de route « itinérance douce terrestre » sont assurées par la Région Bretagne (Direction du tourisme et du patrimoine / Service tourisme) et le Comité Régional du Tourisme de Bretagne ;
- Le modèle de gouvernance est détaillé en p. 16.

La présente feuille de route recherche la prise en compte des enjeux et préconisations des diverses stratégies et schémas relatifs au développement de l'itinérance douce terrestre en Bretagne. Au jour de sa définition, les orientations et plans d'actions des autres stratégies et schémas pris en compte sont les suivants :

- **A l'échelle régionale :**

- **La stratégie touristique régionale et le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020 - 2025** (Cf. préambule).

Les feuilles de route régionales constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale et du S.R.D.T.L. au sein duquel l'itinérance douce terrestre est affirmée comme un vecteur de découverte des cultures et des univers bretons et de performance économique. Inscrite au sein de l'axe 2 « Destination d'Excellence » du S.R.D.T.L., la présente feuille de route devra s'articuler avec les autres thématiques, et notamment :

1/ la **feuille de route « canaux »**, actuellement en cours d'élaboration. L'ambition régionale est de faire des canaux de Bretagne un univers touristique particulier, traits d'union entre rivières, terres et mers, construit autour de patrimoines et d'itinéraires « eau et nature » vivants, accessible à tou.te.s et reconnu à l'échelle nationale et à l'étranger. A ce titre, la mobilisation partagée des acteurs publics, associatifs et privés autour de l'univers fluvestre breton doit permettre de développer et de valoriser les spécificités touristiques propres à chaque territoire. Cette qualité d'accueil et de séjours touristiques doit ainsi forger la marque « Canaux de Bretagne »<sup>®</sup> et favoriser l'ensemble des pratiques touristiques, notamment nautiques, tout en préservant les écosystèmes.

2/ la **feuille de route « mobilités touristiques »**, actuellement en cours d'élaboration. Elle vise, dans un premier temps, à partager un premier état des lieux des enjeux et des problématiques et une meilleure mise en synergie des politiques et des actions régionales en faveur des transports et des mobilités et du tourisme et du patrimoine (collaboration entre services internes à la Région). L'objectif est de poser les bases d'une réflexion construite et transversale sur la question des modes alternatifs, et notamment du vélo, ainsi que des enjeux de l'intermodalité, en cohérence avec les grandes orientations nationales et les préoccupations des territoires.

- **Le Schéma Régional et Interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V)**. Etabli en 2004 en cohérence avec le Schéma National et le Schéma Européen, il intègre 9 itinéraires qui, à terme, doivent former un maillage de plus de 2 000 km dont 80% sont aujourd'hui réalisés. La Région Bretagne a confié la coordination et le développement de ce schéma au Comité Régional du Tourisme en 2005. Les Départements, et dans certains cas les EPCI et les communes, en assurent la maîtrise d'ouvrage. Elles œuvrent en faveur de leur réalisation, de leur entretien et de leur développement avec le soutien de la Région Bretagne.

- **La stratégie régionale de développement et de valorisation des voies navigables** qui pose les enjeux et propose des priorités transversales pour l'action publique afin de les valoriser. Le développement des activités douces, et notamment de l'itinérance à pied et à vélo, fait partie intégrante de cette stratégie.

- **Le Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, outil de mise en œuvre de la Breizh Cop. La présente feuille de route s'inscrit particulièrement dans l'engagement pour des mobilités solidaires et décarbonnées qui figure parmi les 6 priorités du Conseil régional pour la mise en œuvre de la Breizh Cop. Le Schéma Régional et Interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) est notamment cité au sein de l'objectif 17.2 comme un levier pour atteindre une part de 15% des modes actifs dans les déplacements domicile-travail. Au travers de l'inscription des itinéraires bretons au schéma national et au schéma européen des véloroutes et voies vertes, la présente feuille de route concourt également à l'objectif 3 qui vise à répondre aux besoins de mobilité en Bretagne, entre la Bretagne et le reste du monde, en développant les services de transport les plus adaptés. Enfin, le développement de l'itinérance douce terrestre participe à accélérer la transformation du tourisme breton pour un tourisme durable, tel que visé dans l'objectif 10.

- **A l'échelle départementale :**

- **Les politiques cyclables des Départements**. Depuis plusieurs années, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et le Finistère portent des politiques cyclables visant la création d'itinéraires à vocation touristique et de loisirs. Ils sont, à ce titre, les premiers partenaires de la Région dans la réalisation des itinéraires du Schéma Régional et Interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes. Ils assurent également la création et l'entretien d'un réseau de véloroutes et voies vertes départementales, connectées aux itinéraires du Schéma Régional. Les Départements jouent également un rôle d'accompagnement des collectivités locales dans la réalisation de leur politique et projets cyclables. En lien avec les nouveaux enjeux en matière d'éco-mobilité et l'augmentation de l'usage du vélo comme moyen de déplacement au quotidien, les Départements orientent plus fortement leurs politiques cyclables vers des enjeux utilitaires tout en conservant leur intervention sur le champ touristique.

- **Les politiques de protection et de valorisation des patrimoines naturels des 4 Départements**. Cette politique implique l'intervention du Département dans le domaine de la randonnée à un double titre :

- \* Le **PDIPR** : le Département est compétent (compétence obligatoire depuis 1983) pour mettre en place un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (à usages pédestres, équestres et vélo). Il s'agit de préserver le patrimoine de sentiers et de chemins ruraux, d'assurer la pérennité des itinéraires, de garantir la qualité des circuits inscrits et de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

- \* La **servitude de passage des piétons sur le littoral** : l'entretien de la servitude de passage sur le littoral (qui se superpose en partie au GR34) est assuré par les Départements sur les Espaces Naturels Sensibles par voie de conventionnement avec l'Etat. En Ille-et-Vilaine, le Département en assure l'entretien en intégralité.

- **A l'échelle des Destinations touristiques :**

- **Les stratégies intégrées de développement touristique des Destinations** qui, toutes, placent le développement de l'itinérance au cœur de leurs préoccupations prioritaires (Cf. Document annexe).

- **A l'échelle locale (EPCI et communes) :**

- **Les schémas directeurs cyclables des EPCI** qui intègrent notamment les itinéraires du Schéma Régional et Interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes.

Les communes et les EPCI sont également à l'initiative de l'inscription des sentiers au PDIPR. Elles peuvent également assurer, à leur échelle, l'entretien de la servitude de passage sur le littoral.

- **Au niveau des partenaires fédéraux et associatifs, particulièrement investis sur le sujet, et notamment :**

- **Le Plan Sportif Fédéral de la Fédération Française de Randonnée** qui traduit les orientations stratégiques de la fédération dans une logique de développement des pratiques pour tous sur l'ensemble du territoire.

## EVALUATION

L'ensemble des parties prenantes participe à la formalisation du plan d'actions de la feuille de route et à sa déclinaison annuelle opérationnelle. Le suivi des travaux et l'évaluation des résultats sont réalisés annuellement et permettent l'ajustement des programmes d'actions. Chaque pilote d'action fournit les indicateurs d'activités et de résultats dont il est responsable afin de consolider le bilan global de la feuille de route.

# CONTEXTE ET ENJEUX

## L'ITINERANCE DOUCE TERRESTRE EN BRETAGNE

L'identité de la Bretagne est intimement liée à la force et à la beauté de ses paysages et de ses espaces naturels, à la richesse et aux particularités de son patrimoine, à la personnalité et au caractère des bretons... La randonnée sous toutes ses formes constitue un moyen privilégié de découverte de ces richesses. Elle répond aux besoins sociétaux croissants de ressourcement, de bien-être, de rencontre avec soi et avec les autres. Elle est également un vecteur de transformation et de dépassement de soi. Parmi les pratiques de la randonnée, il en est une qui connaît un intérêt grandissant : l'itinérance douce.

Faire de l'itinérance douce, c'est parcourir un itinéraire à pied, à vélo, à cheval... en plusieurs étapes et profiter, tout au long de son séjour, d'un accueil et de services adaptés : transport, restauration, hébergement, visites... Cette forme de tourisme en pleine expansion est encore peu développée en Bretagne. Pour autant, les itinérants représentent une clientèle à forte valeur ajoutée qui intéresse de plus en plus les acteurs bretons. Les collectivités, qui ont beaucoup investi dans la création et l'aménagement des itinéraires, souhaitent désormais en faire de véritables leviers de développement pour leurs territoires. Les professionnels, quant à eux, voient en l'itinérance des perspectives de développement intéressantes pour leurs activités.

Si la poursuite du développement du maillage constitue toujours une priorité pour offrir un support de pratique continu et de qualité, l'enjeu consiste bien désormais à optimiser le potentiel économique de ces itinéraires. Ce développement doit être pensé de façon à intégrer et faire converger les usages et les enjeux touristiques avec ceux des populations locales.

Observer et comprendre les phénomènes liés au développement de l'itinérance douce, anticiper et identifier les potentiels et opportunités pour la Bretagne, développer les infrastructures et les services dans ce sens, promouvoir un tourisme itinérant à la bretonne, conforme aux valeurs de tourisme durable qui rassemblent les acteurs et motivent les visiteurs : tels sont les défis traités par cette feuille de route.

## DONNEES CLES

### **Le GR®34 – Sentiers des douaniers**

Créé en 1791, le sentier des douaniers permettait de sillonner la côte pour empêcher la contrebande. Tombé en désuétude au début du XXe siècle, il connaît une seconde vie depuis 1968 et l'apparition, près de Lannion, des célèbres marques blanches et rouges qui balisent l'itinéraire grâce à la Fédération Française de Randonnée. Aujourd'hui, le GR®34 fait le tour du littoral breton, soit plus de 2 000 km du Mont Saint-Michel au pont de Saint-Nazaire.

En 2018, une première étude de fréquentation et de retombées économique d'envergure régionale a été menée à l'échelle de l'itinéraire. Cette enquête révèle qu'une part importante de sa fréquentation est le fait de sorties courtes de 1 à 2h réalisées notamment par les bretons vivants à proximité. S'ils représentent une part importante en volume, l'impact économique généré par ces usagers reste cependant faible voire nul.

Sur le GR®34, 60% des usagers sont des touristes, plutôt connaisseurs et amoureux de la Bretagne car ils ne sont que 20% de primo-visiteurs. Pour eux, la possibilité de randonner est un critère déterminant dans le choix de la destination. En moyenne, un touriste venu sur le GR®34 séjourne 10 jours en Bretagne et dépense en 52€ par jour (contre 47 € en moyenne pour l'ensemble des séjours en Bretagne). Cependant, le budget déclaré au cours de la sortie s'élève seulement à 2,70€.

La clientèle itinérante, prioritairement visée ici, représente 4% de l'ensemble des usagers de l'itinéraire. Plus jeunes que la moyenne, ce sont de véritables passionnés : 92% ont choisi la Bretagne pour la possibilité de randonner. 61% randonnent tous les jours sur le GR®34 exclusivement. Il s'agit d'un public d'initiés. Ils restent en moyenne 9 jours en Bretagne et parcourent environ 180 kms en 7 étapes. Les itinérants séjournent quasi-exclusivement en hébergements marchands et dépensent 61€ en moyenne par jour et par personne.

### Les véloroutes et voies vertes

Le schéma régional et interdépartemental des véloroutes et voies vertes de Bretagne comprend 9 itinéraires, dont 2 sont intégrées au schéma national et 2 au schéma européen. 80% du maillage est aujourd'hui ouvert et opérationnel. Sur les 2 000 km de voies aménagées, 54% sont en site propre et 46% en site partagé.

En Bretagne, les véloroutes et voies vertes sont particulièrement fréquentées par les bretons vivants à proximité qui représentent 77% des usagers.

Les cyclistes représentent 27% des usagers des véloroutes et voies vertes. En 5 ans, cette clientèle a augmenté de 40%. Une progression importante qui témoigne de l'engouement croissant pour cette pratique et de l'attractivité des itinéraires bretons. Les touristes représentent 23% des usagers des véloroutes et voies vertes de Bretagne, une part qui a doublé en 5 ans. 50% d'entre eux fréquentent les itinéraires à vélo. En moyenne, les touristes qui fréquentent les véloroutes et voies vertes séjournent 12 jours en Bretagne et dépensent 56€ par jour. Bien que ces dépenses soient supérieures à la moyenne régionale (47€ par jour et par personne), il s'agit toutefois du panier moyen le plus faible par rapport à ce qui a été observé jusqu'à maintenant sur les autres véloroutes et voies vertes en France.

La clientèle itinérante représente seulement 2% de la fréquentation. Les ¾ sont des cyclistes. Plus jeunes que la moyenne, se sont également des passionnés : 85% d'entre eux ont déjà pratiqué l'itinérance. La Vélodyssée® et la liaison Mont-Saint-Michel – Rennes sont particulièrement plébiscitées. Ils dépensent 66€ en moyenne par jour. Même si ces dépenses sont bien supérieures à la moyenne régionale, elles restent inférieures à celles observées sur d'autres itinéraires en France. Les itinérants représentent une clientèle d'autant plus intéressante qu'elle est curieuse de découvrir le territoire. Ils sont notamment amateurs de visites de villes et de villages, de sites et espaces naturels ainsi que de lieux culturels (musées, châteaux...).

## ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

Les études menées à l'échelle régionale le long du GR® 34 et des véloroutes et voies vertes en 2018 et 2019 témoignent de l'engouement que ces itinéraires suscitent. Ces données confirment le potentiel que représentent ces itinéraires en matière d'attractivité et de développement touristique pour la Bretagne. Avec une dépense moyenne et des durées de séjours supérieures à la moyenne régionale, les itinérants constituent une clientèle à forte valeur ajoutée qui représente des opportunités et perspectives de développement intéressantes pour la Bretagne et intéresse les acteurs du tourisme bretons. Cette clientèle partage également les valeurs du tourisme durable que porte la Bretagne. Ces éléments confortent la nécessité de continuer à travailler au développement et à l'entretien des itinéraires tout en cherchant à mieux capitaliser sur ces infrastructures afin d'optimiser la performance économique des activités qui s'y déploient. Ils confirment également le rôle que peut jouer l'itinérance pour le développement et la valorisation d'un tourisme durable en Bretagne.

Autour de cette orientation, huit grands enjeux et défis ont été identifiés :

### 1. Assurer la continuité des itinéraires

Afin de se faire une place parmi les grandes destinations d'itinérance, la Bretagne a besoin de s'appuyer sur des itinéraires emblématiques, continus, sécurisés et de qualité. Aujourd'hui, la continuité des grands itinéraires régionaux, vélo et pédestre, se heurte à des « points noirs » dont la résolution implique des études complémentaires et des aménagements souvent coûteux. Ainsi, les efforts en matière d'investissement doivent être maintenus. Une attention particulière devra être portée en faveur de la résolution des discontinuités.

### 2. Maintenir la qualité des itinéraires

Les pratiquants sont particulièrement sensibles à la beauté et à la diversité des paysages tout comme à la préservation des espaces naturels traversés. Certains grands itinéraires régionaux présentent un potentiel d'amélioration. Afin d'offrir une expérience optimale et se différencier, le travail d'amélioration du réseau, par la modification de tracé notamment, devra être poursuivi. La prise en compte de l'intérêt des lieux, de la fragilité des espaces et de l'intégration des infrastructures constitue un enjeu fort pour les aménagements futurs.

Les pratiquants sont également attentifs à la sécurité, à l'entretien, à l'accessibilité et à la qualité du balisage le long des itinéraires. Les enquêtes ont montré que les usagers sont globalement satisfaits. Aussi, les efforts sont à maintenir quant à l'entretien des sentiers. Sur ce point, plusieurs territoires évoquent des difficultés quant à l'identification des collectivités compétentes. Des initiatives sont lancées afin d'expérimenter et partager des outils et des modèles d'organisation pour améliorer la gestion des anomalies repérées sur les itinéraires. De même, des problématiques spécifiques quant à la continuité et à l'homogénéité de la signalisation et de la signalétique

sont régulièrement pointées. Ce point devra faire l'objet d'un travail spécifique afin d'offrir une parfaite information et sécurisation des usagers.

### **3. Singulariser l'itinérance bretonne**

#### *3.1. En capitalisant sur le maillage et l'interconnexion des itinéraires*

La densité du maillage et l'interconnexion des itinéraires entre eux constituent un véritable atout stratégique pour la Bretagne. Cette spécificité offre la possibilité d'envisager l'itinérance en Bretagne de multiples manières : grandes boucles itinérantes... Afin de valoriser cette spécificité, il est proposé de poursuivre la création d'idées séjours thématiques en itinérance, de quelques jours à plus d'une semaine en fonction des cibles, et en lien avec les univers des Destinations.

#### *3.2. Par l'immersion dans la pluralité des univers bretons et des Destinations*

La clientèle itinérante randonne d'abord et avant tout pour vivre une aventure, découvrir un territoire... Elle souhaite suivre les grands itinéraires mais a aussi envie de s'écarter du chemin. A eux-seuls, les grands itinéraires ne suffisent pas toujours à offrir une expérience de découverte satisfaisante, immersive et à même de nous différencier des autres destinations. La création de boucles et de liaisons à partir des grands itinéraires vers les sites intérieurs, appuyés sur la pluralité des univers des Destinations, constitue un moyen de scénariser l'itinérance bretonne et de proposer une véritable expérience touristique.

#### *3.3. En s'appuyant sur la signature bretonne que constitue l'interface terre-mer / terre-eau*

L'eau est un marqueur fort de l'identité bretonne, le mariage des eaux littorales et des eaux intérieures constitue une des signatures de la Bretagne. Avec notamment 2 700 km de côtes et 637 km de canaux bordés par des grands itinéraires régionaux, les itinéraires contribuent à unir les territoires, à relier l'armor et l'argot, dans un objectif d'équilibre territorial.

#### *3.4. En développant une itinérance plurielle et multi-pratiques*

La signature bretonne « interface terre-mer / terre-eau » ouvre la possibilité d'imaginer et de développer une itinérance propre à la Bretagne, plurielle et multi-pratique. Cette idée renvoie également à la nécessité d'encourager la diversification de l'offre, en soutenant notamment les initiatives autour du trail, du VTT... qui contribuent à renouveler l'image de la Bretagne, à diversifier et rajeunir les clientèles.

### **4. Développer une offre de services adaptée**

#### *4.1. Prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur et s'inscrire dans une logique de partenariat public-privé*

Le développement des séjours en itinérance douce implique la structuration d'une offre de services adaptés le long des itinéraires. Elle représente un enjeu majeur afin de développer la clientèle itinérante et maximiser les retombées économiques liées à cette pratique. L'attention doit être portée sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les besoins non satisfaits se portent autant sur des équipements de confort (points d'eau, toilettes, bancs, aires de pique-nique...) que sur l'accès à des services marchands (commerces, cafés, restaurants, hébergements...).

#### *4.2. Privilégier une approche sobre, efficiente et selon une méthodologie partagée à l'échelle régionale*

Ce développement doit se faire de manière sobre, efficiente et selon une méthodologie partagée à l'échelle régionale :

- penser les projets de manière globale, en intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, dans une logique de parcours-client ;
- penser le modèle économique, la répartition des rôles entre le public et le privé et la synergie entre les projets (aménagement des abords des gares et autres pôles multimodaux, développement de l'offre d'hébergement, de restauration...);
- capitaliser sur l'offre existante, située notamment dans les villes et villages proches des itinéraires, dans une logique de structuration de pôles de services ;
- rechercher à mutualiser les services et équipements avec d'autres pratiques ;
- prendre en compte et répondre aux besoins de l'ensemble des cibles affinitaires et veiller notamment à faire converger l'intérêt des clientèles touristiques avec celles des habitants.

#### *4.3. Sensibiliser et animer le réseau des professionnels*

La clientèle itinérante est attentive et en recherche d'offres qualifiées et labellisées. Les acteurs bretons sont déjà fortement engagés dans des démarches de qualification et de labellisation (Accueil Vélo, Etape Rando Bretagne, Rando Accueil...). Ces efforts devront être poursuivis et la communication renforcée autour de cette offre.

Au-delà de la qualification, l'enjeu consiste également à animer l'écosystème d'acteurs autour d'une dynamique de projet collectif :

- sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de développement de la clientèle itinérante, notamment dans les villes et villages qui bordent les itinéraires ;
- accompagner les nouveaux porteurs de projets, les emmener dans l'effort collectif en faveur du développement de l'itinérance ;
- stimuler et soutenir la créativité et l'innovation.

Les Destinations ont un rôle à jouer dans cette mise en synergie de l'écosystème d'acteurs.

#### 4.4. S'adapter à l'émergence de nouvelles pratiques

Afin de se singulariser et d'inscrire durablement l'itinérance en tant que moteur de développement touristique, la Bretagne doit pouvoir anticiper sur l'évolution des pratiques et proposer des services innovants. Le vélo électrique, par exemple, connaît un engouement croissant et représente une véritable opportunité pour démocratiser les séjours en itinérance. La mise en place d'autres formes de services, comme le portage de bagages, constitue également une réponse à la recherche de confort grandissante des clientèles. Le développement de l'offre de services représente un vaste terrain d'innovation qui stimule déjà la créativité de petites entreprises (conception de nouvelles formes d'hébergements légers et écologiques...) dont la Bretagne doit pouvoir s'emparer et accompagner.

### 5. Poser les bases d'une offre intermodale

L'organisation d'une offre de transports intermodale constitue un autre enjeu majeur pour favoriser le développement des séjours itinérants. Dans le cadre de l'adaptation de l'offre de transport existante et de l'amélioration de l'intermodalité, des synergies seront recherchées entre les besoins des populations résidentes et des populations itinérantes : voyager en train ou en bus avec son vélo sur les circulations qui le permettent, développer le stationnement sécurisé en gare, assurer la desserte des points d'entrée et de sortie des itinéraires, les connecter avec les principaux hubs (gares ferroviaires, routières...) ou encore renforcer la gamme de services visant à faciliter le déroulement des séjours des clientèles itinérantes (consignes, location de vélos...). L'intermodalité est un sujet complexe qui doit reposer sur une identification claire des enjeux et des problématiques et s'inscrire dans une réflexion associant le public et le privé. Ces questions seront à l'ordre du jour des travaux régionaux avec, comme priorité, de partager un premier état des lieux des enjeux et des problématiques et définir une méthode pour avancer sur le sujet. Ces travaux capitaliseront notamment sur des initiatives qui ont déjà été lancées : par exemple, la Région, au titre de sa politique en faveur des transports et de la mobilité, a lancé fin 2019 un appel à projets sur le thème du « premier et dernier kilomètre ».

### 6. Affirmer une identité et un positionnement pour l'itinérance en Bretagne

Les randonneurs sont à la recherche de sens. Les chemins les plus connus et les plus empruntés sont ceux qui possèdent une identité, qui racontent une histoire : les chemins de Compostelle, le chemin de Stevenson, le GR®20... En Bretagne, les chemins de halage par exemple, forment un univers à part entière et constituent une véritable particularité. En 2017, le GR®34 a été élu « GR préféré des Français ». Un plébiscite du public qui témoigne de la reconnaissance de l'identité et de la spécificité de la Bretagne. Cette récompense constitue une première étape dans le travail que les acteurs bretons doivent mener autour du positionnement de la Bretagne en matière d'itinérance. Qu'est-ce qui fait notre singularité et qui, demain, donnera envie aux voyageurs de venir faire l'expérience des chemins bretons ?

### 7. Maintenir la Bretagne dans les dynamiques nationales et européennes

Les itinéraires qui connaissent la plus forte fréquentation sont ceux qui sont inscrits dans le cadre des projets européens (La Vélodyssée, la Vélomaritime...). Ces collaborations aux échelles nationales et européennes offrent des opportunités d'accélération des projets, de partage et de montée en compétences, de développement de la fréquentation... La Bretagne doit pouvoir continuer à participer activement à ces travaux et continuer à s'inscrire au sein des schémas nationaux et européens.

### 8. Une gouvernance et une coordination à préciser

L'itinérance douce est une thématique qui intéresse et mobilise un grand nombre d'acteurs. Depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'un travail partenarial et coordonné à l'échelle régionale. Cependant, la modification des compétences, l'émergence des Destinations touristiques, la nécessité de repenser les modèles économiques et de favoriser le partenariat public-privé marquent une évolution dans la manière de conduire les projets. Cette nouvelle feuille de route doit reposer sur la définition et l'animation d'un modèle de gouvernance adapté au nouveau contexte et aux nouveaux enjeux.

# AMBITION ET PLAN D' ACTIONS

## AMBITION ET ENGAGEMENTS

En déclinaison de ces enjeux, la Région Bretagne et le CRT ont défini une ambition pour la Bretagne :

**Faire de la Bretagne une destination d'itinérance à part et reconnue où le voyage à pied et à vélo est affirmé comme un mode de découverte privilégié de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers des Destinations.**

**Encourager et soutenir un modèle de développement de l'itinérance « à la bretonne », générateur de retombées économiques, contribuant à l'équilibre territorial et veillant à la prise en compte des besoins de l'ensemble des cibles affinitaires pour une expérience optimale.**

Cette ambition synthétise les grandes orientations stratégiques qui sous-tendent cette feuille de route et son plan d'actions.

Pour atteindre cette ambition, un plan d'actions articulé autour de 7 axes stratégiques et de 14 objectifs opérationnels a été imaginé :

<b>GOUVERNANCE</b>	Axe 1 - Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux nouveaux enjeux pour maintenir et optimiser la mobilisation de tous autour des projets	1. Organiser et partager la gouvernance à l'échelle régionale
<b>OBSERVATION</b>	Axe 2 - Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement	2. Identifier et conduire les études d'enjeux régionaux
		3. Conduire des études et focus thématiques et/ou territoriaux en lien avec les stratégies des Destinations et les projets locaux et/ou inter-destinations
		4. Partager un travail prospectif sur le marché de l'itinérance et son développement
<b>DEVELOPPEMENT</b>	Axe 3 - Poursuivre l'aménagement, le développement et la structuration de l'infrastructure d'itinérance	5. Assurer la continuité du réseau
		6. Maintenir un réseau de qualité
	Axe 4 - Faire de l'itinérance un mode privilégié de découverte de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers bretons et des Destinations	7. Connecter les itinéraires aux richesses des territoires
		8. Conduire les grands projets d'itinérance selon la méthodologie des projets expérimentaux
		9. Concevoir et valoriser des idées d'itinérance expérientielles
	Axe 5 - Développer et structurer une offre de services efficiente et différenciante répondant à l'ensemble des besoins des clientèles affinitaires cibles	10. Développer et structurer l'ensemble de la chaîne de services pour assurer une expérience client optimale
11. Poser les bases d'une réflexion sur l'intermodalité		
Axe 6 - Connecter la Bretagne aux itinéraires nationaux et européens	12. Poursuivre la participation aux dynamiques nationales et européennes autour de La Vélomaritime et de La Vélodyssée	
<b>PROMOTION &amp; COMMUNICATION</b>	Axe 7 - Développer la notoriété de la Bretagne comme une destination d'itinérance et augmenter la fréquentation des clientèles itinérantes	13. Définir et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication partagés autour de l'itinérance en Bretagne
		14. Valoriser les séjours en itinérance douce et les outils facilitant l'organisation des séjours en itinérance

Ce cadre stratégique se décline ensuite en 36 actions détaillées dans la partie « plan d'actions » présentée ci-après. Elle présente également les moyens financiers mobilisés à l'échelle régionale pour la mise en œuvre des actions.

## Les engagements

En adoptant cette feuille de route, les parties prenantes qui participent ou rejoignent la dynamique en faveur du développement de l'itinérance douce à pied et à vélo en Bretagne deviennent des acteurs engagés qui :

- reconnaissent l'itinérance douce comme une thématique stratégique pour la Bretagne ;
- conviennent de l'intérêt collectif à croiser leurs orientations et moyens d'actions pour la soutenir en termes coordonnés d'observation-évaluation, de développement et de valorisation – promotion ;
- recherchent la mise en synergie et l'optimisation de leurs actions afin de développer l'efficacité des mesures, projets ou dispositifs dont le développement de l'itinérance peut être bénéficiaire ;
- renforcent la valeur fédérative de l'ambition partagée et des objectifs poursuivis, soit en consolidant les plans d'actions proposés via une contribution à leur mise en œuvre coordonnée, soit en enrichissant la mobilisation collective via un volet additionnel propre à leur niveau ou champ de responsabilité.

## PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2020 - 2022

Le plan d'actions proposé s'inscrit dans la continuité des travaux menés jusqu'alors sur la thématique à l'échelle régionale. Il vise à répondre à l'ambition et aux nouveaux enjeux détaillés ci-avant. Il a fait l'objet d'un travail d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique à l'échelle régionale : Départements et leurs agences de développement touristiques (A.D.T.), les Destinations Touristiques, les fédérations d'utilisateurs (Fédération française de la randonnée pédestre et Fédération française de cyclotourisme), les réseaux partenaires (Sensation Bretagne, Villes d'Art et d'Histoire, Petites Cités de Caractère, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne...) ainsi que des représentants des acteurs privés (agences réceptives, hébergeurs...). En interne à la Région Bretagne, ce plan d'actions a fait l'objet d'échanges avec la Direction des Voies Navigables et la Direction des Transports et de la Mobilité.

PLAN D'AXIONS PREVISIONNEL 2020 - 2021 – 2022

AXES STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	2020	2021	2022
<b>GOUVERNANCE AXE 1</b>	Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux nouveaux enjeux pour maintenir et optimiser la mobilisation de tous autour des projets	1. Organiser et partager la gouvernance à l'échelle régionale	1. Animer le comité de pilotage régional Itinérance	CR, CRT	CD, ADT, Destinations, PNR, Fédérations, acteurs privés			
			2. Animer le comité technique régional Vélo	CR, CRT	CD, ADT, Destinations, PNR, FFVélo, acteurs privés			
			3. Animer le comité technique régional Rando	CR, CRT	CD, ADT, Destinations, PNR, FFRP, acteurs privés			
			4. Animer des groupes de travail en mode projet (comités techniques itinérance à l'échelle des Destinations, groupes de travail thématiques, comités d'itinéraires...)	CR, CRT, CD, ADT, Destinations, PNR	EPCI, OT, acteurs privés, Fédérations			
<b>OBSERVATION AXE 2</b>	Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement	2. Identifier et conduire les études d'enjeux régionaux	5. Déterminer les études d'enjeux régionaux à conduire en concertation avec les territoires	CRT	CR, CD, ADT, Destinations, FFRP, FFVélo, Vélo& Territoires, Eco Compteur			
			6. Piloter les études d'enjeux régionaux	CRT	CR, CD, ADT, Destinations			
		3. Conduire des études et focus thématiques et / ou territoriaux en lien avec les stratégies et projets des Destinations	CRT	Destinations, CR, CD, ADT, EPCI, OT, acteurs privés				
		4. Partager un travail prospectif sur le marché de l'itinérance et son développement	8. Poursuivre le travail de veille et de benchmark sur le thème de l'itinérance douce	CR, CRT, CD, ADT, EPCI, OT, Destinations	FFRP, Vélo&Territoires, France Vélo Tourisme, Atout France			
			9. Partager le travail de veille et de benchmark à l'échelle régionale et capitaliser sur les données pour orienter les stratégies	CR, CRT	CD, ADT, EPCI, OT, Destinations, Vélo& Territoires, Atout France			

*Liste des acronymes : la Région Bretagne (CR), le Comité Régional du Tourisme (CRT), les Départements (CD), les Agences départementales de développement touristiques (ADT), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo), les Offices de tourisme (OT)*

AXES STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	2020	2021	2022
DEVELOPPEMENT AXE 3	Poursuivre l'aménagement, le développement et la structuration de l'infrastructure d'itinérance	5. Assurer la continuité du réseau	10. Poursuivre l'aménagement des 9 itinéraires inscrits au schéma régional et interdépartemental des véloroutes et voies vertes	CD, EPCI, Communes	CR, CRT, ADT, Destinations			
			11. Améliorer le réseau par la modification de tracé et/ou l'ouverture de nouveaux axes selon les opportunités	CD, EPCI, Communes	CR, CRT, ADT, Fédérations, Destinations			
			12. Assister les collectivités Maîtres d'Ouvrage dans la résorption des discontinuités sur les itinéraires du SR3V et le GR®34	CR, CRT	CD, EPCI, Communes, Destinations, Fédérations, DDTM			
		6. Homogénéiser le suivi de la qualité des itinéraires entre les territoires	13. Veiller à la qualité et l'entretien de l'infrastructure	CR (DVN), CD, EPCI, Communes, FFRP				
			14. Veiller à la qualité de la signalisation et de la signalétique sur les grands itinéraires	CR (DVN), CD, EPCI, Communes, FFRP	CR, CRT			
			15. Partager et expérimenter des outils et modèles d'organisation pour améliorer la gestion des anomalies repérées sur les itinéraires	CR (DVN), CD, EPCI, Communes, FFRP	CRT, ADT, OT, Vélo& Territoires, France Vélo Tourisme			
DEVELOPPEMENT AXE 4	Faire de l'itinérance un mode privilégié de découverte de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers des Destinations	7. Connecter les itinéraires aux richesses naturelles, culturelles, patrimoniales... des territoires	16. Encourager la mise en place de boucles et de liaisons vers les sites touristiques d'intérêt régional et en s'appuyant sur les univers des Destinations	CR, CRT, Destinations	CD, ADT, EPCI, Communes, OT, PNR			

*Liste des acronymes : la Région Bretagne (CR), le Comité Régional du Tourisme (CRT), les Départements (CD), les Agences départementales de développement touristiques (ADT), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo), les Offices de tourisme (OT)*

AXES STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	2020	2021	2022
DEVELOPPEMENT AXE 4 (suite)	Faire de l'itinérance un mode privilégié de découverte de la Bretagne, d'immersion dans la diversité des univers des Destinations	8. Conduire les grands projets d'itinérance selon la méthodologie des projets expérimentaux	17. Accompagner le développement et la structuration des grands itinéraires d'intérêt régional selon la méthodologie des projets expérimentaux	CR, CRT	CD, ADT, Destinations, PNR, FFRP, Associations, acteurs privés			
		9. Concevoir et valoriser des idées d'itinérance thématiques en lien avec les univers et les positionnements des 10 Destinations	18. Concevoir des idées d'itinérance expérientielles autour du GR®34	CRT	CR, ADT, Destinations, PNR, OT, FFRP, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, acteurs privés			
			19. Accompagner la création d'idées séjours itinérance en lien avec les Destinations	CRT	CR, ADT, Destinations, PNR, OT, acteurs privés			
DEVELOPPEMENT AXE 5	Développer et structurer une offre de services efficiente et différenciante répondant à l'ensemble des besoins des clientèles affinitaires cibles	10. Développer et structurer l'ensemble de la chaîne de services pour assurer une expérience client optimale le long des itinéraires régionaux	20. Partager une méthodologie régionale pour structurer et développer l'offre de services le long des 9 itinéraires du SR3V (élaboration d'un schéma régional de pôles de service)	CR, CRT	CD, ADT, Destinations			
			21. Organiser et coordonner l'état des lieux et le diagnostic des pôles de services identifiés dans le cadre du schéma régional et partager les données à l'échelle régionale	CR, CRT, CD, Destinations	CR (DVN), EPCI, Communes, OT, CR (GéoBretagne)			
			22. Favoriser le développement et la structuration de l'offre de services au sein des pôles de services identifiées dans le schéma régional	CD, EPCI, Communes	CR, CRT, ADT, Destinations			
			23. Favoriser l'accueil des clientèles itinérantes sur les sites naturels et patrimoniaux d'intérêt régional	CR, CRT, CD, ADT	EPCI, Communes, gestionnaires de sites (Conservatoire du littoral...), PNR, PCC...			
			24. Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur à l'accueil des clientèles itinérantes	CRT, ADT, OT, PNR	Destinations, CCI, acteurs privés			

AXES STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	2020	2021	2022
DEVELOPPEMENT AXE 5 (suite)	Développer et structurer une offre de services efficiente et différenciante répondant à l'ensemble des besoins des clientèles affinitaires cibles	10. Développer et structurer l'ensemble de la chaîne de services pour assurer une expérience client optimale le long des itinéraires régionaux	25. Poursuivre la qualification de l'offre (Accueil Vélo, Etape Rando Bretagne, Rando Accueil)	CRT, ADT	Destinations, OT			
		11. Poser les bases d'une réflexion sur l'intermodalité	26. Animer la réflexion "itinérance douce et intermodalité" à l'échelle régionale	CR (DTP / DITMO), CRT	CD, ADT, EPCI, Destinations, Vélo& Territoires			
			27. Accompagner et partager les initiatives portées par et au sein des Destinations pilotes sur le sujet (études, test de solutions...)	CR (DTP / DITMO), CRT	CD, ADT			
			28. Participer aux réflexions et travaux menés à l'échelle nationale sur les questions d'intermodalité et repartager avec les acteurs bretons	CR, CRT	Vélo&Territoires			
DEVELOPPEMENT AXE 6	Connecter la Bretagne aux itinéraires nationaux et européens	12. Poursuivre la participation aux dynamiques nationales et européennes autour de La Vélomaritime et de La Véloodyssée	29. Représenter la Bretagne au sein des COTECH et des COPIL	CR, CRT, CD, ADT	EPCI			
			30. Contribuer activement à la mise en œuvre du plan d'actions validé annuellement	CR, CRT, CD, ADT	EPCI			
			31. Assurer et coordonner le déploiement des actions sur la partie bretonne	CR, CRT, CD, ADT	EPCI			
PROMOTION - COMMUNICATION AXE 7	Développer la notoriété de la Bretagne comme une destination d'itinérance et augmenter la fréquentation des clientèles itinérantes	13. Définir et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication partagés autour de l'itinérance en Bretagne	32. Définir un positionnement et des éléments de langage partagés autour de l'itinérance en Bretagne	CRT	ADT, FFRP, FFVélo, Destinations, OT, acteurs privés			
			33. Communiquer auprès de nos cibles de manière concertée via les différents outils médias et partenariats	CRT, ADT, OT	FFRP, France Vélo Tourisme, Editeurs			

**Liste des acronymes :** la Région Bretagne (CR), le Comité Régional du Tourisme (CRT), les Départements (CD), les Agences départementales de développement touristiques (ADT), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo), les Offices de tourisme (OT)

AXES STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	2020	2021	2022
PROMOTION - COMMUNICATION AXE 7 (suite)	Développer la notoriété de la Bretagne comme une destination d'itinérance et augmenter la fréquentation des clientèles itinérantes	14. Valoriser les séjours itinérance douce en Bretagne	34. Valoriser les idées séjours et séjours clés en main des agences réceptives et organismes immatriculés	CRT, ADT, OT	France Vélo Tourisme, Agences réceptives			
			35. Valoriser les outils et initiatives facilitant l'organisation de séjours itinérants	CRT, ADT, OT	France Vélo Tourisme, Agences réceptives			

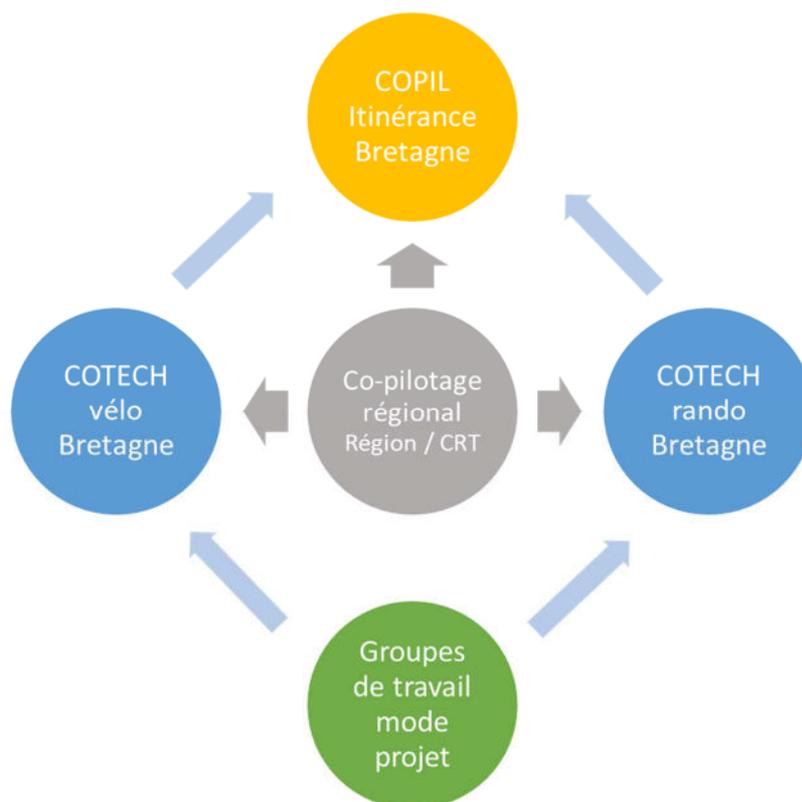
*Liste des acronymes : la Région Bretagne (CR), le Comité Régional du Tourisme (CRT), les Départements (CD), les Agences départementales de développement touristiques (ADT), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo), les Offices de tourisme (OT)*

## La gouvernance

La gouvernance et la coordination de cette thématique à l'échelle régionale constituent l'un des enjeux et des axes stratégiques de cette feuille de route.

### Animation et coordination de la thématique à l'échelle régionale :

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route ont permis de réaffirmer un modèle d'organisation et de coordination de la thématique à l'échelle régionale, synthétisé par ce schéma :



Cette organisation réaffirme le rôle de la Région et du Comité régional du tourisme dans l'animation et la coordination de la thématique à l'échelle régionale. Afin d'assurer le pilotage de la feuille de route, la Région et le CRT poursuivront l'animation des deux groupes de travail régionaux : le Comité Technique Vélo Bretagne et le Comité Technique Rando Bretagne. Afin de s'adapter aux nouveaux enjeux, le rôle et la composition de ces comités techniques sont précisés.

L'objectif est qu'ils regroupent des représentants des différents acteurs de la thématique à l'échelle régionale : la Direction des Voies Navigables de la Région Bretagne, les 4 Départements, les 4 ADT, les référents « itinérance » des 10 Destinations touristiques, les Fédérations (FFRP et FFVélo), les PNR, les partenaires associatifs (Sensation Bretagne, Villes d'Art et d'Histoire, Petites Cités de Caractère et Communes du Patrimoine Rural) ainsi que des représentants des acteurs privés (agences réceptives et hébergeurs).

Animés par le Service Tourisme / Direction du tourisme et du patrimoine de la Région Bretagne et le Comité régional du tourisme, ces deux Comités Techniques :

- assurent le pilotage technique de la feuille de route et le suivi des projets
- préparent le COPIL annuel : bilan de la mise en œuvre de la feuille de route, évolutions...
- favorisent le partage à l'échelle régionale des sujets portés par les territoires (inter-Destinations)
- identifient les sujets à coordonner à l'échelle régionale
- favorisent le partage des travaux menés à l'échelle nationale et dans le cadre des comités d'itinéraires nationaux et européens (La Vélodyssée et La Vélomaritime)
- portent la réflexion sur les nouveaux modèles économiques (partenariat public-privé...)

La déclinaison opérationnelle du plan d'actions s'effectuera en mode projet et s'appuiera sur des groupes de travail locaux et/ou thématiques associant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du projet (Région, CRT, Départements, ADT, référents itinérance des Destinations, EPCI, OT, professionnels...). Les pilotes de ces groupes projets sont à identifier au regard du contexte (réfèrent itinérance des Destinations, PNR, ADT, Département...). La Région et le CRT assureront l'animation des groupes projets sur les sujets d'enjeux régionaux.

Une fois par an, un Comité de Pilotage régional réunira l'ensemble des acteurs de l'itinérance en Bretagne pour partager les sujets, faire le bilan des actions et définir les orientations.

## Mise en œuvre opérationnelle : pilotes et moyens

L'exercice d'identification des pilotes révèle la multiplicité des acteurs qui interviennent sur la question de l'itinérance en Bretagne. Toutes les échelles territoriales sont concernées. Le fonctionnement est à géométrie variable, il n'y a pas de modèle unique d'un territoire à l'autre ou d'un projet à l'autre. C'est pourquoi la gouvernance et la coordination de cette thématique constituent l'un des enjeux et des axes stratégiques de cette feuille de route. L'un des objectifs est de parvenir à une cartographie la plus précise possible des compétences et des moyens permettant d'améliorer la lisibilité du fonctionnement de chaque territoire, de favoriser et d'optimiser la convergence des moyens et des actions.

A ce stade, des pilotes ou familles de pilotes ont été identifiés pour chaque action : la Région Bretagne (Direction du Tourisme et du Patrimoine / Service tourisme, Direction des Voies Navigables et Direction des Transports et des Mobilités), le Comité régional du tourisme (CRT), les 4 Départements et leurs Agences de développement touristique (A.D.T.), les EPCI, les communes et les offices de tourisme, les Destinations touristiques (entendu le référent « itinérance »), les Parcs naturels régionaux ainsi que les fédérations (FFRP, FFVélo...).

Des partenaires techniques et/ou financiers ont également été identifiés en fonction des sujets : Vélo&Territoires, ...

En annexe à la présente feuille de route, chaque pilote peut établir la cartographie des moyens (techniques, humains, financiers) qu'il met à disposition pour la réalisation des actions qui le concernent.

## Moyens prévisionnels 2020 de la Région Bretagne

L'animation et la coordination de la feuille de route itinérance douce terrestre sont assurées conjointement par le Service Tourisme de la Région Bretagne et par le Comité Régional du Tourisme. L'ingénierie du CRT est valorisée au travers de la subvention régionale mentionnée dans le tableau ci-après. S'ajoute également l'ingénierie de développement de la Région Bretagne (Service Tourisme / Direction du tourisme et du patrimoine, Direction des Voies Navigables et Direction des Transports et des Mobilités).

No action	ACTIONS	Sources de financements/ Partenaires associés et conventionnements	Budget prévisionnel 2020
1	Animer le comité de pilotage régional Itinérance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)
2	Animer le comité technique régional Vélo		
3	Animer le comité technique régional Rando		
4	Animer des groupes de travail en mode projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique - Destinations touristiques / Volet n°1</li> </ul>	700 000 euros sous forme de subventions (crédits de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédié à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des Destinations
		à l'échelle des itinéraires régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)

5	Déterminer les études d'enjeux régionaux à conduire en concertation avec les territoires		
6	Piloter les études d'enjeux régionaux		
7	Accompagner la définition et le pilotage des projets d'observation à l'échelle des Destinations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	<p>Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)</p>
8	Poursuivre le travail de veille et de benchmark sur le thème de l'itinérance douce		
9	Partager le travail de veille et de benchmark à l'échelle régionale et capitaliser sur les données pour orienter les stratégies		
10	Finaliser l'aménagement des 9 itinéraires inscrits au schéma régional des véloroutes et voies vertes à échéance 2025		
11	Améliorer le réseau par la modification de tracé et/ou l'ouverture de nouveaux axes selon les opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : développer l'itinérance et les mobilités douces</li> </ul>	<p>450 000 € sous forme de subventions (crédits d'investissement) : soutien aux projets de création des itinéraires du SR3V</p>
12	Assister les collectivités Maîtres d'Ouvrage dans la résorption des discontinuités sur les itinéraires du SR3V et du GR®34	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	<p>Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)</p>
13	Veiller à la qualité et l'entretien de l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 606 : Entretien des chemins de halage et des berges des canaux qui le bordent</li> </ul>	<p>Intervention en régie de la DVN</p>
14	Veiller à la qualité de la signalisation et de la signalétique sur les grands itinéraires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 606 : Améliorer la signalétique de service et patrimoniale des chemins de halage</li> </ul>	<p>Intervention en régie de la DVN en application de la charte VN élaborée avec la DIRCOM</p>
15	Partager et expérimenter des outils et modèles d'organisation pour améliorer la gestion des anomalies repérées sur les itinéraires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 606 : Mise en place de plaques d'identification des services par la DVN sur les chemins de halage</li> </ul>	<p>Gestion des anomalies et interface usagers gérée par le SEVAD</p>
16	Encourager la mise en place de boucles et de liaisons vers les sites touristiques d'intérêt régional et en s'appuyant sur les univers des Destinations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	<p>Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)</p>
17	Accompagner le développement et la structuration des grands itinéraires d'intérêt régional selon la méthodologie des projets expérimentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale</li> </ul>	<p>Intervention en régie de la cellule régionale <i>Ti Hub</i> (accélérateur des transitions touristiques) – Portage service tourisme / DTP</p>
18	Concevoir des idées d'itinérance expérientielles autour du GR®34	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	<p>Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)</p>
19	Accompagner la création d'idées séjours itinérance en lien avec les Destinations		

20	Partager une méthodologie régionale pour structurer et développer l'offre de services le long des 9 itinéraires du SR3V (élaboration d'un schéma régional des aires d'arrêt)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)
21	Organiser et coordonner l'état des lieux et le diagnostic des aires d'arrêt identifiées dans le cadre du schéma régional et partager les données à l'échelle régionale		
22	Favoriser le développement et la structuration de l'offre de services au sein des aires d'arrêt identifiées dans le schéma régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des Destinations touristiques - Volet 3</li> </ul>	2 000 000 € sous forme de subventions (crédits d'investissement) : soutien aux projets coordonnés à l'échelle des Destinations
23	Organiser l'accueil des clientèles itinérantes sur les sites naturels et patrimoniaux d'intérêt régional		
24	Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur à l'accueil des clientèles itinérantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)
25	Poursuivre la qualification de l'offre (Accueil Vélo, Etape Rando Bretagne, Rando Accueil)		
26	Animer la réflexion "itinérance douce et intermodalité" à l'échelle régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 - Axe 3 Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne - Objectif 3.3. Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durable - Action 3.3.1. Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité</li> </ul>	Enveloppe globale de 1 000 000 euros pour les projets relevant des mobilités quotidiennes ou saisonnières
27	Accompagner et partager les initiatives portées par et au sein des Destinations pilotes sur le sujet (études, test de solutions...)		
28	Participer aux réflexions et travaux menés à l'échelle nationale sur les questions d'intermodalité et repartager avec les acteurs bretons		
29	Représenter la Bretagne au sein des COTECH et des COFIL de La Vélodyssée et de La Vélomaritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)
30	Contribuer activement à la mise en œuvre du plan d'actions validé annuellement de La Vélodyssée et de La Vélomaritime		
31	Assurer et coordonner le déploiement des actions sur la partie bretonne de La Vélodyssée et La Vélomaritime		
32	Définir un positionnement et des éléments de langage partagés autour de l'itinérance en Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme (crédits de fonctionnement).</li> <li>- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.</li> </ul>	Inclus à la subvention annuelle de 4 029 900 euros (+ 300 000 € en 2020 en faveur du plan de relance du secteur touristique)
33	Communiquer auprès de nos cibles de manière concertée via les différents outils médias et partenariats		
34	Valoriser les idées séjours et séjours clés en main des agences réceptives et organismes immatriculés		
35	Valoriser les outils et initiatives facilitant l'organisation de séjours itinérants		

# Evaluation

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020 – 2025 et les feuilles de route associées feront l'objet d'un dispositif global de suivi et d'évaluation, en cours de construction. Ce dispositif devra notamment permettre de suivre et d'évaluer :

- La prise en compte des 14 engagements de principe de l'axe 1 du S.R.D.T.L., engagements s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs de la Breizh Cop et qui constituent des clefs de réussite des projets de développement touristique ;
- La mise en œuvre des thématiques stratégiques inscrites au sein des feuilles de route à travers des indicateurs clés propres à la thématique. Pour la feuille de route itinérance, les acteurs des comités techniques seront associés à leur définition.